

Bulletin syndical

Mars-avril 2021
N° 379

snes

Académie de Toulouse

Comment
on en sort
?

Réforme de la formation des Certifiés et CPE

Quelles évolutions ?

Le ministère repousse les concours des Certifiés et CPE en fin de M2 (2^e année du Master) à partir de la session 2022, et l'année de stage après l'année de M2. Les étudiants ne disposeront pourtant pas tous de temps en plus pour mieux préparer le concours, qui intègre une épreuve « d'entretien professionnel » valorisant surtout les étudiants de Master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) qui ont accepté d'exercer en tant que contractuel à 1/3 de service... pour 660 € nets. Ce « contrat d'étudiant-contractuel » pourrait bien devenir le sésame vers nos métiers le plus compatible avec le concours : une précarisation forcée et inacceptable de l'accès à nos métiers !

Valoriser la précarité comme mode de formation

La vérification des connaissances disciplinaires ou pluri-disciplinaires qui fondent les métiers de l'enseignement et d'éducation se réduit, avec l'introduction d'une nouvelle épreuve orale problématique, visant à apprécier « la capacité du candidat à pouvoir se projeter dans le métier de professeur [...] s'intégrer dans un collectif d'établissement. À montrer que c'est un projet mûrement réfléchi et à faire partager au jury son envie d'enseigner ». Une telle formulation, qui rapproche l'épreuve d'un entretien d'embauche, ouvre au jury - qui pourra donc désormais intégrer des responsables RH des rectorats - la possibilité de privilégier les candidats passés par la précarité. Il disposera

d'un CV des candidats (cursus, stages suivis et expériences professionnelles) : l'idéal pour repérer ceux ayant eu une expérience d'étudiants-contractuels !

Réduire les coûts de formation

Le ministère considère que l'année de M2 MEEF prépare au concours et forme au métier, au prétexte que certains lauréats (pas tous !) auront été contractuels, et place donc ces lauréats à temps plein, en restreignant leur formation post-concours à 10 ou 20 jours ! Seuls les lauréats qui ne seront pas issus d'un Master MEEF ou lauréats de l'agrégation seront à mi-temps, avec une formation complémentaire à l'INSPE, qui reste à préciser. Les stagiaires ex-contractuels ayant au moins 18 mois d'ancienneté sur les 3 dernières années restent stagiaires à temps complet. Pour la majorité des lauréats, le ministère espère donc économiser de l'ordre d'un tiers le coût de la formation initiale en le reportant sur les candidats !

Parcours semé d'embûches

En plus du tiers-temps sous contrat, ou encore de stages (pour ceux qui n'auraient pas de contrat d'alternance), les étudiants devront au cours du M2 valider les UE, dont un mémoire, préparer et réussir le concours : sans doute une gageure, qui risque de détourner encore davantage les étudiants de nos professions, alors que le sous-recrutement actuel creuse depuis longtemps déjà le déficit de personnels sur le terrain, tout en permettant de créer un vivier de contractuels de niveau Master disposant d'expériences professionnelles.

 Pierre Priouret
Secrétaire général

Une foule jeune, joyeuse et déterminée était au rendez-vous à Toulouse le 8 mars. Voir en page 12.



Réforme de la formation

Quels enjeux pour nous tous ?

La réforme de la formation de nos futurs collègues croise des problématiques qui ne doivent pas nous laisser indifférents, au prétexte que nous sommes en postes ! A bien y regarder, cette réforme impacte toute la profession...

Tous concernés !

A la rentrée, le rectorat va devoir dégager l'équivalent de 60 postes pour y accueillir les premiers « étudiants-contractuels-alternants », tandis que près de 200 postes seront immobilisés pour les lauréats des concours 2021 : voilà qui ne va pas favoriser la mutation des titulaires ! Autre effet néfaste de la réforme : les tuteurs de terrain ne seraient plus indemnisés que 600 € nets pour encadrer des étudiants alternants préparant le concours, dont les connaissances disciplinaires

seront bien moins affirmées que celles des stagiaires actuels. Une perte de 300 € annuels pour nombre d'entre eux !

Formation dégradée et réductrice : nos métiers menacés !

La part plus réduite des connaissances disciplinaires due aux modalités des nouveaux concours, la réduction des volumes de formation et la perte des liens avec la recherche, le recrutement de formateurs – soigneusement sélectionnés et cooptés par les corps d'inspection – issus pour moitié « du terrain », sans compétence en recherche ni actualisation de leurs savoirs universitaires... Le risque est grand de voir se développer une « formation-formatage », réduite à des recettes sur un modèle purement imitatif, sans recul réflexif sur les pratiques. Organisé sur la base de mesures discutables de « l'efficacité

pédagogique » de certaines pratiques, ou selon des « dadas à la mode » (comme les neurosciences...), elle cantonnerait rapidement nos futures collègues à la reproduction de « pratiques labellisées », voire à l'imposition, dûment vérifiée au concours, de « bonnes pratiques », plutôt que de viser le développement des qualités réflexives et de prise de distance qui sont aussi le cœur de nos métiers. Limités dans leur expertise disciplinaire, nos futurs collègues seraient privés des capacités d'adaptation et de l'autonomie d'action que requièrent nos métiers complexes. Le risque majeur est celui d'un glissement de nos métiers vers des métiers d'application, à rebours de notre ambition d'en faire, plus que jamais, des métiers de conception.

 P.P.

pour secteur formation des maîtres

Rentrée 2021

#RendsLesHeures, #RendsLesPostes !

Vote contre la DHG, motions, rassemblements, interpellation des élus, arrêts de travail : mobilisations et expressions de colère se multiplient ainsi depuis janvier face à la réalité d'une préparation de rentrée bien éloignée des artifices de communication d'un ministre osant affirmer sur les ondes que l'effort budgétaire « fait depuis 4 ans » ne le serait pas au « détriment du 2nd degré » (France Inter, 1^{er} mars). Les établissements ont donc dénoncé des dotations horaires rabotées, insuffisantes, conduisant presque systématiquement à la hausse des effectifs par classe, et à la nécessité d'arbitrer entre enseignements, options, dédoublements, dans une concurrence inacceptable.

Nous savions que la préparation de rentrée se ferait dans une double difficulté, celle des nombreuses suppressions de postes dans le rural, celle d'un accompagnement insuffisant de la poussée

démographique en Haute-Garonne, les moyens permettant à peine de maintenir les taux d'encadrement. Le tribut de cette austérité budgétaire est lourdement payé par les lycées dans le cadre d'une réforme Blanquer, qui, sans surprise, se révèle un outil à récupérer les heures. Mais les collègues sont loin d'être épargnés par la dégradation et les mécanismes de mises en concurrence des enseignements. Si les problématiques sont variées sur un territoire académique contrasté, les analyses et les conclusions ne le sont pas : c'est évident, les dotations ne sont pas à la hauteur, et encore moins dans le contexte d'une crise sanitaire qui aura fragilisé les élèves.

Pour la profession, les conséquences sont lourdes : en plus de la dégradation des conditions de travail et d'enseignement, ce sont les suppressions de postes, la multiplication des compléments de services, parfois sur 3 établissements. Un budget

qui ne se ferait pas au détriment du 2nd degré ? Que le ministre aille expliquer cela aux collègues victimes de mesures de carte scolaire dont certains auront du mal à retrouver un poste sur leur département.

Pour le Snes-Fsu il n'y a aujourd'hui pas d'autre alternative que celle d'une dotation supplémentaire : il s'agit non seulement d'exiger l'annulation des suppressions de postes, mais en plus le recrutement massif de personnels, dans le cadre d'un plan de relance pour l'Éducation, nécessaire et urgent pour répondre à des besoins éducatifs accrus. En mars, c'est cette revendication que les personnels feront entendre !

Sylvain Lagarde
secrétaire académique

RAPPORT FINANCIER 2017-2020

Deux contrôles annuels de ces comptes sont effectués à la fois au niveau académique par la commission de transparence des comptes et au niveau national par la commissaire aux comptes du SNES. En 2018, la commissaire aux comptes est venue contrôler sur place la comptabilité de l'académie de Toulouse.

La ligne action n'intègre pas toutes les dépenses liées à celle-ci, par exemple dans les dépenses en communication sont incluses les dépenses de reprographie (tracts et affiches).

Le dernier résultat est largement excédentaire, pendant la période du confinement et au-delà, il y a eu moins de frais, un BS a été exception-

nellement réalisé sous format numérique, toutes les réunions se sont tenues à distance ainsi que la plupart des stages syndicaux, autant de remboursements de frais de déplacement en moins.

Valérie Puech
Pour la trésorerie académique

ERRATUM

Un problème technique (changement de format) lors du dernier BS n°378 a malheureusement conduit à présenter un bilan financier à la fois tronqué et déformé : pan sur les doigts de la rédac'chef ! Vous trouverez la bonne version ci-dessous, avec nos plates excuses.

Nombre de syndiqués	2017/2018	2018/2019	2019/2020
	2750	2781	2692

Postes	2017-2018		2018-2019		2019-2020 Provisoire	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Local	21 830,00 €		25 307,00 €		22 980,00 €	
Communication	5 579,00 €		3 316,00 €		5 116,00 €	
Gestion	31 302,00 €		33 693,00 €		26 588,00 €	
Déplacements	47 504,00 €		48 933,00 €		16 159,00 €	
Publications	24 011,00 €		31 049,00 €		18 008,00	
Publicité CME		1 333 €		2 083 €		666 €
La Poste	12 624,00 €		17 374,00 €		9 879,00	
Actions	1 205,00 €		9 305,00 €		1 797,00 €	
Personnel	47 467,00 €		49 727,00 €		50 626,00 €	
Cotisations		552 544,00 €		587 711,00		567 953,00 €
		15 067 €		18 391 €		18 072 €
Reversements S4	354 315,00 €		364 131,00 €		358 532,00 €	
Résultats		7 027 €		11 432 €		40 862 €

3 questions à la Conseillère Principale d'Éducation

1 - Depuis maintenant un an, as-tu constaté des changements dans les préoccupations et le comportement des élèves ?

Les élèves, des classes à examen surtout, sont stressés par la situation sanitaire et l'incertitude qu'elle fait peser sur les modalités d'organisation des épreuves. Les choses se décident parfois au dernier moment (Bac en 2020).

Pour les autres niveaux, l'enseignement « hybride » en lycée précipite le décrochage des élèves ayant des difficultés. La question de l'orientation va aussi être complexe. En collège, les élèves ont pu ressentir du stress face à la pandémie, des inquiétudes pour eux ou leurs proches quant à une contamination.

2 - Dans quel sens cela a-t-il modifié le travail des CPE et, plus généralement, quelles sont les incidences de la crise sanitaire actuelle sur la Vie Scolaire ?

Les CPE, comme les enseignants, ont subi le premier confinement de plein fouet sans être préparés. Ils ont « bricolé » parfois sans aucune indication de leur direction, et surtout en utilisant leurs outils personnels (téléphone portable,

PC) et en installant les logiciels sur leur ordinateur familial. C'est pourquoi les CPE n'ont pas compris d'être exclus de la prime d'équipement.

Pour les Vies Scolaires, les multiples protocoles sanitaires ont créé une surcharge de travail. Les AED ont perdu de leur rôle éducatif au profit de celui de « gendarmes » de la COVID. Il faut aussi souligner la prégnance de la gestion des absences. Même si c'est l'une des missions des CPE, en temps de pandémie, ce sont des heures passées à suivre et contrôler les motifs des absences. Même si ce travail de « tracing » se fait en lien avec les infirmiers scolaires, on a parfois l'impression de travailler pour l'ARS.

3 - En tant que co-responsable du secteur CPE quelles sont les évolutions pour la catégorie ?

Depuis quelques années, la souffrance au travail des CPE s'accroît. Notre catégorie est en prise directe avec les chefs d'établissement car, contrairement aux enseignants, nous sommes obligés de travailler avec les directions. Or en cas de conflit, peu de recours existent puisque nous partageons la même inspection. Voilà pourquoi le SNES réclame une Inspection spécifique pour les CPE et donc une agrégation d'éducation.



Valérie Ramond en poste au Lycée de Fronton et co responsable du secteur CPE académique au Snés.

Pour conclure, la catégorie ne connaît aucune création de postes depuis plusieurs années alors que les effectifs augmentent, seulement des redéploiements qui reviennent à déshabiller Pierre pour habiller Paul. Des CPE, plus d'une trentaine, se retrouvent seuls en collège ou en lycée à suivre plus de 600 voire 700 élèves. Nous sommes loin des revendications du Snés, 1 CPE pour 250 élèves!

Crise sanitaire Tests à tâtons

Pas de véritable campagne de tests Covid, mais toujours de la communication: rassurer, et montrer que l'on fait quelque chose quand en réalité rien, ou si peu, n'a changé depuis novembre. La situation sanitaire avait alors contraint le Ministre à autoriser le fonctionnement de 2/3 des lycées en demi-groupes, ou-

bliant au passage les collèges, dont certains scolarisent pourtant plus d'élèves que des lycées, et les départements ruraux. Ce n'est pas faute d'avoir insisté auprès de notre recteur. Depuis, nombre de lycées ont discrètement retrouvé leurs effectifs complets...

Début janvier, le recteur annonçait un objectif de 45 000 tests réalisés au total dans le second degré pour la mi-février - pour 207 000 élèves et 15 000 personnels! -. Le bilan final est de 12 000 en tout, soit à peine plus du quart...

Premier problème, susceptible de se répéter au vu des annonces du ministre qui promet chaque jour davantage pour mars et avril (200 000 tests par semaine, puis 300 000...) sans avoir recruté les personnels pour faire les prélèvements! C'est désormais chose faite, mais une bonne dizaine de jours après ces annonces tonitruantes. En effet du 3 au 5 mars, le rectorat a lancé une campagne, véritablement éclair, de recrutements de contractuels... Belle anticipation!

La stratégie de test, ensuite: organisée pour donner une visibilité maximale à l'opération, elle a manqué singulièrement de cadre. Quel intérêt de tester au hasard, une fois, dans quelques établissements, 25 % de personnels volontaires au maximum, selon nos retours?

Le Snés a demandé, avec la Fsu un recentrage et une stratégie claire: soit une campagne scientifique, suivie et régulière sur un échantillon d'établissements dont tous les personnels et élèves sont systématiquement et régulièrement testés, afin d'établir un modèle d'évolution de l'épidémie en milieu scolaire; soit un recentrage des tests sur les établissements qui présentent un nombre de cas déjà connus pour envisager des mesures adaptées à la situation réelle. Le recteur n'a pas souhaité nous répondre...

A tâtons, vous dit-on, et c'est bien dommage: les tests ont un coût, réglé par la Sécurité Sociale, c'est-à-dire aussi par les salariés que nous sommes.

Et ne parlons pas de la vaccination des personnels, exception française mondiale, et qui, sans doute, attendra encore quelque fulgurance médiatique du Ministre ou du Président... Ils n'en manquent pas, au contraire des tests, des vaccins, et d'une méthode.

Pierre Priouret
Secrétaire général



Mouvement INTRA

Le Snes-Fsu force de propositions !

De nombreuses discussions au sujet des Lignes de Gestion Académiques, appellation du nouveau texte qui régit les règles du mouvement, avec le Rectorat de Toulouse ont permis des avancées significatives concernant la phase INTRA du mouvement déconcentré.

Le Snes-Fsu a porté avec conviction et détermination ses revendications et le Rectorat a entendu nos arguments !

Le bilan du mouvement 2020 mettait en évidence un net recul des droits des agents en matière de mutation : collègues séparés de leur conjoint qui restent séparés pour près de 60 % d'entre eux, collègues qui perdent leur poste ré-affectés de plus en plus loin et priorité nationale de stabiliser les TZR en net recul cette année.

Des vœux « regroupement de communes »

L'introduction de vœux « regroupement de communes » et alors que nous étions une des rares académies à ne pas en bénéficier, nous semblait indispensable pour fluidifier un mouvement qui se sclérose d'année en année du fait des suppres-

sions de poste, et pour permettre davantage de visibilité aux collègues demandeurs de mutation peu enclins à faire un vœu « tout poste dans le département » du fait de la grande étendue de certains de nos départements (voir ci-dessous...)

Une intervention humaine malgré le recours à l'algorithme

Lors du bilan du mouvement 2020, le Snes-Fsu avait aussi dénoncé que des collègues en Mesure de Carte Scolaire n'avaient pas vu leurs vœux personnels étudiés par l'algorithme. Le Rectorat de Toulouse avait fait le choix pour l'INTRA 2020 de recourir complètement à l'algorithme jusque dans sa dernière phase. Or, cette dernière phase était auparavant faite manuellement, permettant davantage de mutations mais surtout un strict respect des barèmes, ainsi qu'aux collègues qui perdaient leur poste de voir aussi leurs vœux personnels étudiés. Le Rectorat de Toulouse s'est engagé à intervenir manuellement en 2021 pour que cette erreur ne se reproduise pas.

Ne restez pas seuls !

Grâce à un espace adhérent remanié, vous pourrez accéder à des informations qui vous sont réservées et prendre rendez-vous en ligne pour des conseils personnalisés !

Rendez-vous donc sur votre espace adhérent :

<https://adherent.snes.edu/Login/index.php>

Si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à nous contacter via les adresses mails suivantes :

pour les CPE : cpe@toulouse.snes.edu

pour les PsyEN 2^d degré :

bennassar.garnier@wanadoo.fr

pour les PsyEN 1^{er} degré : contacter le SNUipp de votre département pour tous les autres :

mutations@toulouse.snes.edu



Le retour des vœux « regroupement de communes », une victoire du Snes-Fsu

Le retour des vœux « regroupement de communes » est une revendication que le Snes-Fsu porte depuis de nombreuses années afin de permettre aux collègues une mutation plus ciblée que le vœu « tout poste dans le département » qui faisait peur à nombre d'entre eux dans une académie aussi vaste que la nôtre.

Une plus grande visibilité

Alors que nous étions une des rares académies à ne pas avoir de vœux possibles entre les vœux « département » et les vœux « commune », il était urgent de réintroduire des vœux intermédiaires pour éviter des affectations en aveugle sur un département aussi vaste que la Haute-Garonne par exemple. Le Rectorat de Toulouse a enfin entendu les arguments du Snes-Fsu qui revendiquait ces vœux depuis leur disparition. A titre expérimental, ces vœux ne seront possibles pour l'INTRA 2021 que sur le seul département de la Haute-Garonne et les zones sont calquées sur le découpage des Zones de Remplacement. Ainsi nos collègues TZR qui souhaiteraient devenir titulaires de la Zone sur laquelle ils sont affectés vont pouvoir formuler ce vœu sans craindre de se voir devenir titulaire d'un poste à l'autre bout du département.

Une plus grande fluidité

En permettant à des collègues de muter et ainsi de libérer leur poste, la réintroduction de ce vœu « regroupement de communes » va permettre davantage de fluidité dans un mouvement qui se sclérose chaque année davantage en raison des suppressions de postes.

Des réunions d'information et des entretiens individuels

- **Le mardi 16 mars, en visio, de 14 h à 17 h** un stage en direction des stagiaires, demandeurs obligatoires dans le cadre de l'INTRA. Cette journée sera aussi l'occasion de faire un point sur les demandes de temps partiels et les congés de formation pour l'année et les années à venir. Pour vous inscrire [rendez-vous sur notre site](#).

- En lieu et place des réunions d'information qui ont lieu chaque année dans les départements, le secteur Emploi de Toulouse propose à tous les demandeurs de l'académie, syndiqués et non syndiqués, **une réunion d'information en visio le mercredi 17 mars de 14 h à 17 h**. Pour vous inscrire [rendez-vous sur notre site](#).

Les règles changent cette année et même si vous aviez l'habitude de faire votre demande de mutation chaque année il est essentiel pour ce mouvement de vous faire conseiller.

- **Des rendez-vous téléphoniques personnalisés, entre le 10 et le 31 mars**, dates d'ouverture du serveur : en plus de la réunion ouverte à toutes et tous, nous proposons à nos syndiqués des rendez-vous téléphoniques pour un conseil personnalisé. C'est une aide que nous réservons à nos syndiqués dont les cotisations nous permettent de fonctionner, d'avoir des locaux pour vous recevoir, du matériel pour vous renseigner et d'organiser des stages ou des réunions. Rejoignez-nous !

Les rendez-vous personnalisés sont à prendre en ligne sur [votre espace adhérent](#) du Snes-Fsu.

Un algorithme au fonctionnement obscur...

Le fonctionnement de l'algorithme utilisé pour les affectations dans le cadre de l'INTRA est bien obscur et les quelques explications données dans la circulaire sont loin d'être satisfaisantes ! C'est pourquoi le Snes-Fsu demande à être destinataire du « code source » et accompagnera tout collègue dont l'affectation ne sera pas en accord avec les principes rappelés dans les Lignes de Gestion.

Comment semble-t-il fonctionner ?

Premier temps : l'entrée dans un département.

Sont tout d'abord considérés les postes à pourvoir dans les établissements de ce département. Pour chacun de ces postes, les demandeurs sont tous classés par ordre décroissant de barème, quel que soit le type de vœux formulé (précis, large, « tout type » ou « type lycée » ou « type collègue »).

Dans chaque département, entrent alors autant de demandeurs qu'il existe de postes à pourvoir dans celui-ci.

Le barème du dernier entrant constituera la barre départementale.

Deuxième temps : recherche de la « meilleure » affectation au sein d'un département.

L'utilisation de l'algorithme, sans en mesurer complètement le fonctionnement, semble amener le Rectorat de Toulouse à penser que si vous entrez via votre vœu large, l'algorithme vous placera ensuite au plus proche de votre vœu 1 (voir circulaire). Cependant par la suite, puisque la machine vous considère comme « satisfait » quelle que soit votre affectation dans le vœu large obtenu, vous allez participer à des permutations avec les collègues déjà titulaires du département

qui « convoient » l'établissement sur lequel vous êtes provisoirement affecté. Ainsi vous pouvez vous retrouver bien loin de votre vœu 1 !

Si vous entrez par un vœu précis, « commune » ou « établissement », il semblerait que l'algorithme vous considère comme « satisfait » mais ne considère plus que vous puissiez être amélioré sur un vœu antérieur qui se libérerait par le jeu des permutations. C'est inacceptable !

Le Snes-Fsu dénonce le recours complet à cet algorithme dont personne au Rectorat ne maîtrise le fonctionnement. Faute de personnels en nombre pour faire manuellement les dernières manipulations, ce qui était le cas quand vos élus participaient dans le cadre de leurs missions à ces opérations, la dernière phase appelée « phase 3 » est complètement automatisée et conduit à de nombreuses erreurs d'affectations !



Stage interne sur la circulaire INTRA, 9 mars 2021

Mesure de carte scolaire

Qui est concerné ?

Pour chaque discipline faisant l'objet d'une suppression de poste dans votre établissement, tous les collègues de la discipline affectés à titre définitif doivent être informés afin de recenser les éventuels volontaires.

Si plusieurs collègues se portent volontaires ou s'il y a une ancienneté de poste identique entre deux personnels désignés, les enseignants sont départagés en fonction du barème fixe retenu pour les opérations du mouvement (ancienneté de poste et échelon acquis au 31 août 2020), puis du nombre d'enfants de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2021 en cas de nouvelle égalité, et enfin de l'âge. L'agent victime de la carte scolaire sera celui ayant le plus petit barème des personnels désignés et a contrario celui ayant le plus fort barème des personnels volontaires.

Vos droits

Afin de bénéficier de la bonification de 5000 points, il faudra formuler l'établissement du poste fermé, suivi éventuellement de sa commune, puis de son département et de l'académie. Si l'ordre des vœux indiqués ci-dessus doit être respecté, cela n'empêche pas de placer des vœux personnels avant et/ou d'en intercaler entre les vœux bonifiés. Ces vœux personnels seront examinés comme si vous n'aviez pas de MCS*.

Si vous êtes muté sur un des vœux bonifiés à 5000 points, vous conserverez votre ancienneté de poste pour les mouvements ultérieurs. Si vous mutez sur l'un de vos vœux non bonifiés, vous ne conserverez pas votre ancienneté de poste pour une prochaine demande de mutation.

Quelle procédure ?

La procédure de réaffectation par mesure de carte scolaire recherche d'abord un établissement de même type dans la commune du poste supprimé (collège REP +, collège REP, collège sans étiquette, lycée) puis tout type d'établissement dans cette même commune. En cas d'échec dans la commune, la recherche se fera sur tout type d'établissement au plus proche (kilomètres d'établissement à établissement) en repartant toujours de l'établissement perdu.

Attention ! Vous perdez ou vous avez perdu votre poste, la commune ou le département d'implantation lors d'un mouvement précédent ? Vous conservez la bonification de MCS sur le poste, la commune et le département tant que vous n'avez pas réintégré ces derniers. Pensez à faire valoir cette bonification si vous êtes concerné (n'hésitez pas à nous contacter).

*La FSU a obtenu l'engagement du Rectorat de maintenir la possibilité pour les collègues en Mesure de Carte Scolaire de participer aussi au mouvement avec des vœux personnels (voir introduction de ce dossier).

TZR

Les collègues TZR n'ont pas à redemander la ZR dont ils sont titulaires. Leur établissement de rattachement est pérenne. Les préférences sur le serveur lprof ne sont pas des vœux de remplacement, elles servent exclusivement au rattachement administratif des nouveaux TZR.

Cependant, si vous souhaitez changer de rattachement administratif (RAD) dans votre ZR, il faut utiliser l'annexe de la circulaire académique prévue à cet effet et envoyer la demande selon le calendrier à la dpe qui gère votre discipline. Cette demande peut être simultanée à une demande de mutation sur une autre ZR ou sur un département en poste fixe (saisie SIAM).

Ces différentes demandes sont toutes traitées au même moment que les affectations sur postes fixes ou sur ZR. Aussi tous les TZR de l'Académie connaîtront leur établissement de rattachement, où ils sont prioritaires sur les Blocs de Moyens Provisoires (BMP), fin juin.

Le Snes-Fsu vous conseille donc de prendre attache auprès de votre établissement de rattachement dès votre résultat connu afin de participer aux conseils d'enseignement de fin d'année.

REP+ : une bonification conditionnée

Une bonification est attribuée sur les 5 collèges classés REP+ de Toulouse ou sur le vœu « commune de Toulouse REP+ » qui regroupe ces 5 collèges, à la condition que ces vœux ne soient précédés d'aucun autre.

Cette bonification est aussi valable sur le vœu « tout type dans le département du 31 » si ces 5 établissements ont été placés en 1ers vœux.

Entre ces 1^{er} vœux exclusivement REP+ et le vœu département du 31, d'autres vœux non bonifiés peuvent être demandés.

Pour les collègues déjà dans l'académie de Toulouse, il suffit de se porter volontaire lorsque la question est posée au moment de la saisie des vœux.

Pour les entrants, attention ! Il faut se porter volontaire, envoyer un CV et le dernier rapport d'inspection pour avoir l'aval des IPR de la discipline.

Votre volontariat peut donc être refusé par les corps d'inspection. Lorsque vous en serez informé, vous pourrez en cas de refus, modifier vos vœux, avant le 28 mai 2021.

Pour la classification des établissements en éducation prioritaire, voir sur le site: <https://toulouse.snes.edu>

SPEA

Ces postes SpéA sont prioritaires sur les autres vœux quel que soit leur rang. Si la candidature est acceptée, alors les autres vœux ne sont pas examinés.

Comment les demander ?

Les SPEA sont attribués par le rectorat sur dossier après avis des IA-IPR et éventuellement des chefs d'établissement d'accueil.

Les collègues qui souhaitent postuler sur un poste spécifique académique doivent mettre à jour leur C.V. dans I-Prof. Les candidats doivent remplir les conditions nécessaires décrites dans

les fiches de poste qui doivent faire un descriptif exhaustif du poste et des compétences attendues.

Dans le cas où vous candidatez à plusieurs mouvements spécifiques académiques, une seule lettre peut être saisie. Aussi, vous devez faire apparaître dans cette lettre vos compétences à occuper le(s) poste(s) et les fonctions sollicitées. Les vœux « Postes Spécifiques Académiques » sont à inclure dans les 30 vœux possibles.

Dans la mesure du possible, prendre l'attache de l'établissement où se situe le poste sollicité pour un entretien.

Attention : Pour les personnels entrants dans l'académie, cette procédure dématérialisée

reste impossible. Aussi, un message sur I-Prof les invite à adresser par mél à l'adresse suivante mvt2021@ac-toulouse.fr, leur CV et leur lettre de motivation afin que les services de la DPE les intègre dans leur dossier I-Prof.

Si vous étiez déjà titulaire de l'académie et obtenez un poste Spécifique Académique, alors vous aurez une bonification de 1000 points pour revenir sur le département dont vous étiez titulaire. Attention ! Cela ne signifie pas forcément le retour sur votre ancien poste que vous avez perdu et qui a été attribué à un nouveau collègue.

Les pièces justificatives à fournir en fonction des situations

À chaque participation à l'INTRA, toutes les situations ouvrant droit à bonification doivent être justifiées par des pièces récentes (datant de 2020 au moins) jointes au formulaire de confirmation de demande de mutation, sauf pour les participants à l'INTER pour lesquels les bonifications sont conservées.

Attention cependant aux situations ouvrant droit à des bonifications dans notre académie qui ne pouvaient pas être prises en compte dans le cadre de l'INTER. Il faut fournir les pièces et demander la bonification !

Quelles pièces ?

Il vaut mieux fournir trop de pièces que pas assez. Sans pièce justificative, les bonifications ne vous seront pas comptées.

Cependant, si vous ne disposez pas encore de pièces justifiant des situations nouvelles (nouveau travail du conjoint par exemple), ou si vous êtes en désaccord, ou même si vous avez un doute concernant votre échelon, votre ancienneté de poste, vos années de séparation..., signalez-le sur le formulaire en rouge, recalculez votre barème en conséquence et notez tout cela de façon manuscrite sur la confirmation de demande de mutation. Gardez une copie de cette confirma-

tion et après envoi à l'administration, n'oubliez pas d'en envoyer une copie pdf, par mail, au Snes-Fsu à : mutations@toulouse.snes.edu

Si l'administration ne vous suit pas dans votre demande de correction et affiche un autre barème en mai, vous pourrez à nouveau demander correction de votre barème lors de cette deuxième période d'affichage en Mai et éventuellement modifier vos vœux.

Le Snes-Fsu sera à vos côtés pour vous conseiller, vous accompagner et défendre vos droits.

Vous trouverez sur notre site la liste exhaustive des pièces justificatives à fournir selon votre situation

Bonification « handicap » ou pour situation médicale grave

Les collègues en situation de handicap, tel que défini par la loi du 11 février 2005, peuvent demander une priorité de mutation.

Ces demandes concernent les personnels titulaires, stagiaires, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou gravement malade. La situation des ascendants et des fratries n'est pas prise en compte dans cette 1re situation.

Pour cela il leur est demandé de fournir la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), condition obligatoire mais non garante de l'obtention d'une bonification de 1000 pts. Par contre la seule RQTH si c'est l'agent qui est concerné, donne droit systématiquement à 100 points (non cumulables avec les 1000 points) sur simple remise de la pièce à la dpe ou au Médecin Conseiller Technique du Rectorat.

La demande est à formuler à l'aide de l'annexe de la circulaire académique prévue à cet effet. A cette annexe il faut joindre un courrier explicatif

et toutes les pièces médicales (de spécialistes) qui vont attester que la mutation permettra l'amélioration des conditions de vie de la personne handicapée.

Attention: les entrants dans l'académie qui ont constitué un dossier pour l'inter doivent à nouveau le déposer à l'intra et l'obtention de la priorité n'est pas systématique.

Les barèmes provisoires retenus seront affichés sur SIAM via I-Prof du 7 au 28 mai 2021 et tiendront compte de la bonification octroyée. Si votre dossier n'était pas retenu pour une bonification de 1000 points, vous avez alors jusqu'au 28 mai pour éventuellement demander une modification de vos vœux.

Le dossier médical, une bonification obtenue par le Snes-Fsu !

Il existe une autre bonification pour les collègues dans des situations médicales graves mais ne relevant pas du handicap. Une bonification de 500 points peut être accordée.

La situation des conjoints non-détenteurs de la RQTH, des ascendants et fratrie peut également faire l'objet d'une analyse dans le cadre de cette bonification de 500 points.

Le calendrier et la constitution du dossier à l'aide de l'annexe sont identiques à la constitution du dossier au titre du handicap.

Attention aux délais! Ces demandes doivent être adressées, sous pli confidentiel, jusqu'au 31 mars 2021 (date de fermeture du serveur et non de renvoi des confirmations de demande de mutation), cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante:

Rectorat de Toulouse A l'attention du Médecin Conseiller Technique du Recteur SAMIS (Médecine Statutaire)

CS 87703 - 31077 Toulouse Cedex 4

Tenez-nous au courant de votre demande.



Stage interne sur la circulaire INTRA, 9 mars 2021

Attention à « l'extension »

Seuls sont concernés les collègues qui n'ont pas d'affectation définitive, en poste fixe ou zone de remplacement, dans notre académie.

Ceux-ci doivent impérativement en obtenir une à l'issue du mouvement INTRA. Ce sont principalement les collègues entrants dans l'académie à l'issue du mouvement inter, dont les stagiaires, et les collègues en réintégration.

Dans le cas où aucun des vœux formulés dans la demande ne peut être satisfait, ces collègues qui doivent obtenir une affectation, sont alors traités par la procédure d'extension.

L'extension se fait à partir du 1er vœu « département » et, avec comme barème, le plus petit barème correspondant à l'un des vœux formulés. Mais attention ! Seuls les points liés au Rapprochement de conjoint ou à l'Autorité Parentale Conjointe, les points pour exercice en Éducation Prioritaire et les points d'ancienneté de poste et d'échelon sont conservés en cas d'extension.

Demander un temps partiel

Le temps partiel de droit

Pour le temps partiel de droit la demande est à faire avant le 30 juin 2021 pour l'année scolaire 2021/2022.

Ce temps partiel de droit pour raisons familiales est accordé à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption, jusqu'aux trois ans de l'enfant ou dans le délai de trois ans suivant l'arrivée au foyer de l'enfant. Il s'adresse aussi aux collègues qui réduisent leur activité pour donner des soins à leur conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap. En conséquence, il peut être accordé, en cours d'année. S'il fait suite à une naissance ou à une adoption, il doit obliga-

toirement être pris à l'issue du congé de maternité, de paternité ou d'adoption, d'un congé parental (article 37 bis de la loi du 11 janvier 1984).

Le temps partiel sur autorisation

Pour le temps partiel sur autorisation, la demande est à faire avant le 31 mars 2021 pour l'année scolaire 2021/2022. Les dates rectorales (décembre 2020), fixées pour faciliter la gestion, ne peuvent priver aucun collègue du droit d'y opposer les délais réglementaires.

Que vous soyez entrant dans l'académie ou déjà titulaire de l'académie de Toulouse, vous pouvez donc demander un temps partiel selon ces modalités.

Cependant ces trois dernières années, dans l'académie de Toulouse, de nombreux collègues se sont vu refuser leur demande pour « nécessité de service ». La pénurie d'enseignants dans certaines disciplines a conduit le Rectorat à refuser des demandes de temps partiels dans 12 disciplines depuis la rentrée 2018 : Lettres Classiques, Histoire-Géographie, Anglais, Philosophie, SES, Mathématiques, Sciences Physiques, SII, Technologie, Lettres-HG (en PLP), Lettres-Ang (en PLP) et Maths-Sciences (en PLP).

Le Snes-Fsu a dénoncé vivement cette décision et a accompagné les collègues qui ont saisi la CAPA avec pour près d'un sur deux la révision de la décision et l'octroi du temps partiel !

Mai 2021

Élections à la Commission Administrative Académique

Continuer à faire vivre la démocratie interne du Snes-Fsu !

La Commission Administrative Académique (CAA) est l'instance délibérative de la section académique du Snes-Fsu. Élu.e directement par les syndiqué.es après chaque congrès - particularité remarquable dans le paysage syndical -, elle est son Parlement académique, et constitue le point central de son organisation démocratique. Elle est composée de 45 syndiqué.es titulaires, assistés de suppléant.es, élu.e.s au suffrage direct par un scrutin de listes nominatives. Ses membres assurent un lien essentiel et irremplaçable de proximité avec les collègues des établissements des 8 départements de l'académie. Elle oriente et contrôle l'action des responsables et des militants académiques. C'est le lieu où sont débattus et actés les choix d'orientation et d'action du syndicat. C'est elle qui détermine les axes locaux de mise en œuvre des mandats adop-

tés en Congrès National, impulse et oriente les actions locales. Elle prépare en outre les débats et les décisions de la Commission Administrative Nationale, qui oriente et contrôle quant à elle toute l'activité nationale du Snes-Fsu.

Convoquée au moins une fois par trimestre en séance ordinaire, la CAA associe régulièrement les responsables des S1 (au moins une fois par an, davantage si l'actualité l'exige). Elle élit en son sein le Bureau académique, qui joue le rôle d'un exécutif en assurant la mise en œuvre de ses décisions entre ses réunions, et assurant la coordination des sections départementales.

Pour faire acte de candidature au titre de l'une des listes représentant les diverses sensibilités (« tendances ») présentes dans

notre académie, prenez contact avec son ou sa responsable: il ou elle vous en indiquera les modalités pratiques. Les listes qui postuleront définitivement pour constituer la CAA seront connues début mai, et soumises aux votes des adhérentes et adhérents du 17 mai au 3 juin 2021.

Être candidat sur l'une de ces listes, c'est prendre une part active à la vie de votre syndicat, et contribuer à la réflexion et à l'élaboration des actions à mettre en œuvre pour défendre au mieux nos métiers, en portant la voix de vos collègues!

Face à la pandémie néo-libérale

Pour un Snes plus vivant que mort

Un bilan s'impose :

- depuis 2003 le Snes Toulouse a perdu 40 % de ses adhérent.es
- toutes les batailles syndicales récentes ont été perdues, y compris la défense des CAPA,
- pour autant, la direction EE-UA du S3 ne remet pas en cause son orientation, se contentant de répercuter des journées de grève nationales sans perspectives ni lendemain, renvoyer au niveau local les mobilisations (E3C) sans les impulser ni coordonner les luttes des établissements.
Cette remise en cause est pourtant nécessaire pour résister aux attaques:
- Suppressions de postes, dégradation des conditions d'exercice de tous et toutes, surtout des plus fragilisés (contractuels, TZR).
- régionalisation des profs et des concours de recrutement avec comme corollaire la fin du statut de fonctionnaire d'État, l'annualisation des services, un enseignement hybride imposé, la retraite pour les mort.es...

Quelles revendications porter ?

Tandis que Blanquer en a profité pour accélérer la destruction du Bac national, quelles leçons tirons-nous de l'école au temps du coronavirus ?

Au lieu de médicaliser la difficulté scolaire, ne faudrait-il pas :

- réinterroger les conditions d'enseignements pour les élèves: les programmes anxieux, les effectifs pléthoriques, la casse du groupe-classe.

- avoir **des revendications offensives**, par exemple: accueillir les élèves par roulement dans certains établissements s'est avéré une expérience intéressante mais il faudrait alors se battre pour disposer de salles suffisantes, de personnels en nombre suffisant pour enseigner à tous les élèves... au lieu de se contenter d'exiger du gel pour tout le monde.

Alors, quel syndicalisme ?

La majorité des profs n'est malheureusement plus syndiquée car ils et elles n'en voient plus l'utilité. Il y a pourtant une forte attente à l'égard des syndicats.

A Émancipation nous n'avons ni places ni décharges à offrir aux militants. Nous sommes des professeur.es à temps plein soucieux de nos enseignements et de la réussite de nos élèves. Plutôt que la fuite dans le syndicalisme d'accompagnement, ou changer de métier, nous proposons aux collègues qui veulent se défendre de s'organiser avec nous pour porter une véritable orientation émancipatrice dans le syndicat et inventer un nouveau projet capable de remobiliser la profession sur des objectifs progressistes et ambitieux pour nos élèves.

Édouard Martin,
lycée de Millau (Aveyron)
martin-edouard@wanadoo.fr

Appel à candidature Unité et Action

Pour un Snes-Fsu rassembleur, offensif et combatif !

Une grave crise traverse notre pays et va peser fortement sur le paysage social et revendicatif des prochains mois. E. Macron et son gouvernement se refusent à tirer les bonnes leçons.

L'année écoulée l'a montré: **plus que jamais notre pays a besoin de Services Publics forts.** Pourtant l'affaiblissement de l'État, après des années de politiques libérales, est patent: depuis un an, la crise sanitaire et sa liste de dysfonctionnements et d'insuffisances l'a confirmé pour la Santé publique. L'Éducation, ses personnels, sont aussi victimes de choix libéraux. Attaquée comme jamais, elle est conduite par un Ministre qui continue de s'attaquer à nos métiers, à nos cadres collectifs de travail, au paritarisme, dans la voie d'un modèle éducatif inégalitaire et dérégulé, et qui méprise ses personnels. E. Macron, les forces qui le soutiennent, n'ont pas renoncé à leur projet global de destruction des conquits sociaux: la contre-réforme des retraites et l'appauvrissement des salariés, malgré une vie de travail, restent

d'actualité; de nouvelles attaques vont viser la Sécurité Sociale, fragilisée par le niveau de dépenses engagées pendant la crise, pour la soumettre à des logiques privées et individuelles. Il nous faudra lutter contre des projets dangereux et gagner de nouveaux droits pour toutes et tous, renforcer les Services Publics, à commencer par celui d'Éducation - au cœur du projet d'émancipation et de progrès social qui est le nôtre - défendre les garanties collectives et les principes fondamentaux de solidarité intergénérationnelle, conforter notre ancrage dans la profession en développant nos liens avec elle.

Depuis trois ans, nous nous sommes engagé-e-s avec force et conviction dans le combat. Pour gagner, nous avons besoin de rassembler la profession et d'impliquer le plus grand nombre! Unité et Action (UA) incarne ainsi la volonté de faire du Snes-Fsu, syndicat majoritaire, un outil efficace par la force du collectif qui, au-delà des différences, a voca-

tion à fédérer largement, par le débat, pour proposer les actions majoritaires indispensables à la profession.

Les militant-e-s d'**Unité et Action (UA)** appellent donc aujourd'hui toutes celles et ceux qui partagent leur volonté de rassemblement, leurs ambitions et leur détermination, à les rejoindre sur la liste qu'ils présenteront à la CAA en mai: soyez candidat sur la liste Unité et Action!

Contact: UAToulouse@gmail.com



Appel à candidature EE

Technologie	Quand l'école devient de plus en plus concurrentielle (réforme du lycée, Parcoursup) et qu'on incite les professeur.es à appliquer des pratiques standardisées (numérique, compétences, neurosciences, évaluations de début d'année...), École Émancipée répond que les élèves ont surtout besoin d'enseignant-es formé-es, notamment grâce aux apports de la recherche. Elle s'oppose au néo-management et aux injonctions paradoxales allant contre la liberté pédagogique. C'est une excellente attitude !
Sciences économiques et sociales	École Émancipée s'engage auprès des salarié-es du public et du privé pour la défense des acquis sociaux et des principes de solidarité aujourd'hui mis à mal. Elle promeut une autre société à rebours du modèle néolibéral synonyme de régression sociale, de concurrence généralisée et de destruction des éco-systèmes. Félicitations !
Histoire	École Émancipée en a retenu les leçons et défend les droits et les libertés (droits des femmes, des étrangers, liberté d'expression syndicale, lutte contre toutes les discriminations) et dénonce sans détour les dérives autoritaires. Continuez ainsi !
EPS	Pour École Émancipée, la force du syndicat c'est sa base : elle veut plus d'horizontalité dans les débats et prises de décision. Nous vous encourageons à persévérer.
Mathématiques	École Émancipée fait preuve d'une logique à toute épreuve: gel du point d'indice + rétablissement du jour de carence + renforcement du pouvoir de la hiérarchie + casse des statuts = appel à la grève en mettant tout en œuvre pour sa réussite, avec reconduction si possible, pour imposer le rapport de force au ministère.
Appréciation générale : ée a un syndicalisme de transformation sociale, École Émancipée porte aussi la réflexion autour d'un projet alternatif pour l'École : un autre collège permettant à chaque élève de développer un esprit critique et d'acquérir les connaissances nécessaires à son émancipation individuelle, intellectuelle et sociale ainsi qu'un lycée polytechnique commun préparant à un diplôme national, seul pré-requis pour l'accès à l'enseignement supérieur. C'est bien, poursuivez dans cette voie !	

Si vous vous reconnaissez dans ces appréciations, soyez candidat-es sur la liste à l'initiative de l'École Émancipée !

Contact : eetoulouse@gmail.com

8 mars, droits des femmes - égalité des droits



Et dans l'Éducation Nationale, où en est-on? Certes les inégalités de genre sont moins prégnantes mais tout de même...

Salaires: encore 7 à 8 % entre les hommes et les femmes, soit 175 euros de moins en moyenne/ mois pour Elles. Différence que l'on retrouve dans les pensions: 150 euros de moins /mois en moyenne.

Quant aux emplois, la différence est encore très (trop!) nette: 83 % de femmes dans les Écoles mais seulement 37 % en Chaires Sup!

Et si dans les établissements du second degré les adjointes sont majoritaires, il n'y a toujours que 32 % de proviseurEs!

Monique Degos-Carrère



Pour rejoindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38

2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse

Méto François Verdier

Permanence tous les après-midis

Adresse électronique générale :

s3tou@Snes.edu

Syndicalisation :

tresorerie@toulouse.Snes.edu

Carrière

(avancement, promotion, notation) :

carriere.certifies@toulouse.Snes.edu

carriere.agreges@toulouse.Snes.edu

Mutations ou affectations :

mutations@toulouse.Snes.edu

Stagiaires :

stagiaires@toulouse.Snes.edu

Non-titulaires :

nontitu@toulouse.Snes.edu

CPE :

cpe@toulouse.Snes.edu

Retraités :

enretraite@toulouse.Snes.edu

Personnels-Vie scolaire :

aed-aesh@toulouse.Snes.edu

PsyEN :

PsyEN-EDO@toulouse.Snes.edu

Retraites :

retraites@toulouse.Snes.edu

Santé :

sante@toulouse.Snes.edu

Stages syndicaux :

formation.syndicale@toulouse.Snes.edu

Collège :

college@toulouse.Snes.edu

Lycée :

lycees@toulouse.Snes.edu

Site académique
www.toulouse.Snes.edu